

Rapport avec le Canada après l'indépendance

Coopération, rivalité, interdépendance.

L'indépendance du Québec ne mettrait pas fin aux relations avec le Canada. Elle en transformerait la nature juridique et politique. Le passage d'un rapport interne à un rapport entre États impose une redéfinition claire des intérêts, des responsabilités et des mécanismes de coordination. L'expérience internationale montre que la séparation politique entre voisins étroitement intégrés conduit rarement à une rupture économique. Elle ouvre plutôt une phase d'ajustement marquée par la coexistence de coopération fonctionnelle, de rivalité encadrée et d'interdépendance durable.



Sur le plan économique, le Canada demeurerait un partenaire majeur du Québec. Les échanges actuels sont profonds, structurés et mutuellement avantageux, notamment dans les secteurs de l'énergie, de l'agroalimentaire, de l'aéronautique, des services financiers et des chaînes logistiques. Les données publiées par Statistique Canada et par l'Institut de la statistique du Québec confirment que le marché canadien constitue déjà le principal débouché interprovincial du Québec. L'indépendance politique ne fait pas disparaître ces réalités matérielles. Les cas de la Tchéquie et de la Slovaquie après 1993 montrent que le commerce tend à se maintenir lorsque les échanges sont rationnels et profitables. Dans cette logique, la négociation d'un accord commercial bilatéral conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce contribuerait à préserver la continuité économique.

La coopération fonctionnelle et l'interdépendance joueraient également un rôle central dans la sécurisation de l'économie. Les entreprises, les investisseurs et les travailleurs ont besoin de prévisibilité pour planifier, investir et produire. **Des ententes claires portant sur les infrastructures de transport, l'énergie, la réglementation financière, la circulation de la main-d'œuvre et la reconnaissance des normes réduisent l'incertitude et limitent les chocs économiques.** Cette stabilité n'est pas idéologique. Elle est reconnue comme une condition essentielle du développement économique durable, notamment dans les analyses de l'OCDE et du Fonds monétaire international consacrées aux transitions étatiques.

La coopération serait aussi incontournable dans des domaines techniques où la géographie impose des liens durables, comme la gestion des bassins hydrographiques, la sécurité aérienne, la recherche scientifique et certains enjeux environnementaux. Dans ces cas, coopérer ne signifie pas renoncer à la souveraineté, mais l'exercer de manière efficace et responsable.

La rivalité existerait néanmoins. Elle se manifesterait dans l'attraction des investissements, la diplomatie commerciale, l'influence culturelle et la représentation internationale. Cette rivalité serait normale entre États comparables et ne suppose pas l'hostilité. Lorsqu'elle est encadrée par le droit, elle peut même être structurante.

Sur le plan politique, l'indépendance clarifierait les responsabilités. Le Québec parlerait en son nom dans les forums internationaux et assumerait pleinement ses choix, tandis que le Canada défendrait les siens. Cette clarification tend historiquement à réduire les conflits internes et à déplacer les désaccords vers des espaces de négociation formels.

Comme l'écrivait Jean Monnet en 1954, « Les nations souveraines du passé ne sont plus le cadre où peuvent se résoudre les problèmes du présent ». Cette réflexion ne nie pas la souveraineté. Elle rappelle que celle-ci se renforce lorsqu'elle s'appuie sur des coopérations choisies.

Un Québec indépendant n'aurait ni intérêt à l'isolement ni à l'instabilité. Il aurait intérêt à établir une relation adulte avec le Canada, fondée sur le droit, la réciprocité et la recherche de stabilité économique dans un cadre politique désormais clair.